

BILAN DE COMPÉTENCES

OBJECTIFS

Définir un projet professionnel et, le cas échéant, un projet de formation.

Anticiper une évolution de carrière, définir sa propre ligne d'action.

Se situer sur les marchés de l'emploi, du travail et de la formation.

CONTACT :

Stéphane MONTAGNIER
smontagnier@astrolabeformation-pfd.org



Siège Social
7 Avenue François Coppée
93 250 VILLEMOMBLE
01 48 12 65 00

Antenne :
64 Rue Ernest Renan
92 000 NANTERRE
01 41 37 63 70

129 Avenue Foch
94 120 FONTENAY/BOIS
01 48 73 56 69

50 Boulevard de la Villette
75 019 PARIS
01 40 09 53 21

astrolabe-form@astrolabeformation.org
www.astrolabeformation.org

QU'EST-CE QUE LE BILAN DE COMPÉTENCES

Le bilan de compétences permet de se préparer à une mobilité interne ou externe, d'étudier des possibilités de reconversion, de rechercher l'amélioration de ses compétences au sein d'un métier, ou encore d'élaborer une stratégie visant à une insertion professionnelle durable.

Il intègre une dimension rétrospective (identifier les grandes étapes d'un parcours professionnel afin de repérer les compétences acquises, les centres d'intérêts, les motivations) et une dimension prospective (formuler des choix, les confronter aux réalités internes ou externes du marché).

DURÉE

Elle est au maximum de 24 heures, qui se répartissent sur plusieurs semaines.

DÉROULEMENT

Il se déroule en 3 phases définies par le Code du Travail (art. R.6322-35) :

Phase préliminaire

- Définir et analyser la demande et les besoins.
- Informer des conditions de déroulement du bilan de compétences, ainsi que des méthodes et techniques mises en œuvre.
- Définir les objectifs du bilan au regard de la situation.

Phase d'investigation

Étape rétrospective :

- Analyse du parcours professionnel antérieur.
- Analyse des compétences et aptitudes personnelles et professionnelles.
- Exploration des centres d'intérêts, motivations et des qualités au travail.
- Évaluation (si nécessaire) en mathématiques, français, langues, logiques, informatique, etc.
- Identification de piste(s) de projet(s).

Étape prospective (à partir des projets envisagés) :

- Collecte d'informations sur les secteurs professionnels, les métiers et leurs principales activités, compétences et conditions d'accès.
- Étude du marché de l'emploi et de la formation du métier visé.
- Prise de contact avec des professionnels afin de connaître les conditions réelles d'exercice du métier visé.

Phase de conclusion

- Recensement des facteurs susceptibles de favoriser ou non la réalisation du ou des projets professionnels et/ou de formation retenus.
- Élaboration des stratégies et des principales étapes de la mise en œuvre du projet.
- Aide à la rédaction, le cas échéant, du projet professionnel et/ou de formation.
- Élaboration et remise du document de synthèse du bilan de compétences.

FINANCEMENT

- soit par l'employeur dans le cadre du Plan de Formation
- soit par un Fonds de gestion (FONGECIF, ANFH)

INSCRIPTION ET INFORMATION AU 01 48 12 65 07

Informations administratives auprès de Cathia Lefebvre

Informations pédagogiques auprès de Stéphane MONTAGNIER